Diagnostic de présence d'amiante sur Canalisation

DIRIF SUD

A6 ARCUEIL BRETELLE PCTT

Direction Régionale Île-de-France

Service Diagnostics & Contrôle Extérieur

12 avenue Gay Lussac

ZAC de la Clef de St-Pierre

78990 ELANCOURT

Tél. : 01 30 85 21 29

SOMMAIRE

1 CONTEXTE GENERAL : 2

1.1 Objet du rapport : 2
1.2 Présentation générale : 2

2 IMPLANTATION : 3

3 RESULTATS DES INVESTIGATIONS : 3

ANNEXES : 5

Référence	BRO1.O.0214
Marché	BON COMMANDE N°DMRNE 2
DEVIS	
Opération	DIRIF SUD

Indice	Date	Rédacteur	Relecteur	Contenu	Observations
A	**17/09/2024**	**A.MECHENANE**	**P. LE BARBANCHON**	**15 pages – annexes**	

1 CONTEXTE GENERAL :

1.1 Objet du rapport :

A la demande et pour le compte du DIRFI SUD, **GINGER CEBTP IDF** (Service Contrôle et essais) a procédé à une compagne de prélèvement pour établir un diagnostic amiante sur canalisation

L'objectif de cette prestation consiste à :

- ✓ **Prélèvement des échantillons** sur canalisation accessible
- ✓ **Rechercher qualitativement** la présence de fibres d'amiante

1.2 Présentation générale :

Client	**DIRIF SUD**
Commune	ARCUEIL
Rues concernées	A6 ARCUEIL BRETELLE PCTT
Historique (date création, réparation déjà effectuée...)	Non connu
Objectif de l'étude	Diagnostic amiante sur canalisation
Documents transmis	-

2 IMPLANTATION :

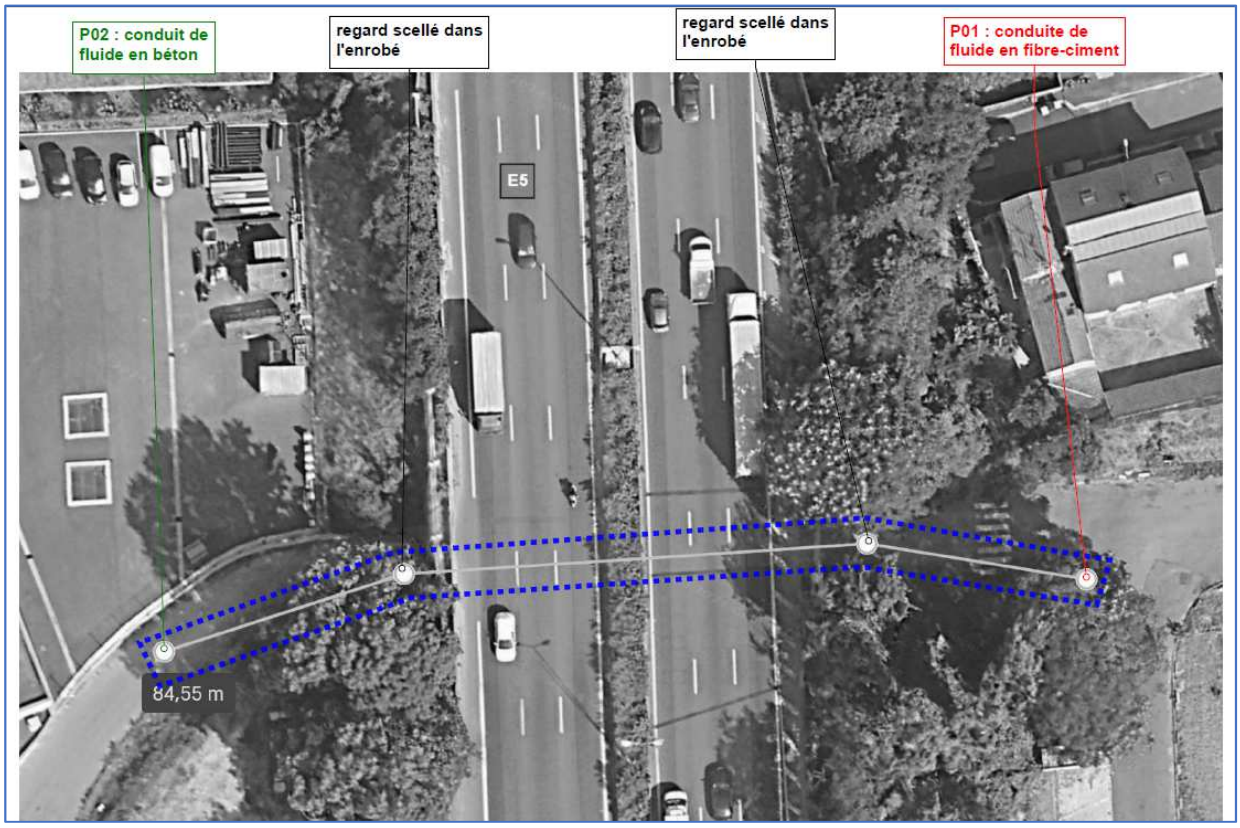

3 RESULTATS DES INVESTIGATIONS :

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Référence (Sondage)	Element	Matériaux ou produits	N° du local	Localisation	Etage	Référence (ZPSO)
S001	Conduit de fluide	Fibres-ciment	1	regard 1	1er SS	Z001
S002	Conduit de fluide	Fibres-ciment				Z001

Z001 - Conduit de fluide Fibres-ciment							Continue : NON
Quantité totale d'amiante estimée : **61 ml**							
Etage	Local / partie d'immeublel	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	présence d'amiante (oui/non)	Prélèvement
1er SS	regard 1	Conduit de fluide	X	Fibres-ciment	S001	Oui	P001
		Conduit de fluide		Fibres-ciment	S002	Oui	P001

Z002 - Conduit de fluide Béton							Continue : NON
Quantité totale d'amiante estimée :							
Etage	Local / partie d'immeublel	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	présence d'amiante (oui/non)	Prélèvement
1er SS	regard 4	Conduit de fluide	X	Béton	S003	Non	P002
		Conduit de fluide		Béton	S004	Non	P002

Exclusions

Locaux, Parties de locaux ou Parties d'immeuble bâti non accessibles	Etage	Investigations approfondies complémentaires à réaliser entre les différentes étapes de travaux	Moyen à mettre en œuvre par le donneur d'ordre
regard 2	1er SS	Sondage des conduits	Regard scellé dans l'enrobé, desceller le regard
regard 3	1er SS	Sondage des conduits	Regard scellé dans l'enrobé, desceller le regard

Nota : Plus de détails en Annexe

ANNEXES :

RÉSULTATS DES ANALYSES

Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Code du travail: Mesures de prévention des risques chimiques / Section 3 : Risques d'exposition à l'amiante - Décret 2017-899 du 09/05/2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations. - Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis- Décret N°2012-639 du 04/05/2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante Norme NF X 46-020 d'août 2017

Numéro de rapport	**GINGER CEBTB 123030 13.08.05 A**
Propriétaire	**GINGER CEBTB**
Donneur d'ordre	**GINGER CEBTB**
Adresse de l'immeuble	**83 avenue François Vincent Raspail 94110 ARCUEIL**
Bâtiment ou installation	**Canalisations**
Date de permis de construire	**Non communiquée - Antérieur au 01/07/1997**
Date de construction	**Non communiquée - Antérieur au 01/01/1997**
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	**13/08/2024**
Date d'émission du rapport de repérage	**27/08/2024**
Référence cadastrale	**O – 100 / O - 95**

Signataire du rapport

Signature et Visa

SARL FMDC DIAGNOSTICS
20 Avenue Christian Doppler CS 70792 BAILLY
77704 MARNE LA VALLEE CEDEX 4
Tél. 01 64 63 02 03
SIRET : 500 109 491 00042

Opérateur de repérage :

MARTIN Frédéric Alexis
FMDC DIAGNOSTICS
Le **27/08/2024**

Des parties de l'immeuble concernées par le repérage n'ayant pu être visitées l'opérateur de repérage n'a pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport. Ce repérage devra être complété.

Le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques.

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Amiante

Siège social : SARL FMDC DIAGNOSTICS ● Agence de Marne la Vallée ● 20 avenue Christian Doppler
CS 70792 BAILLY● 77704 MARNE LA VALLEE CEDEX 4
Tél. 01 64 63 02 03 ● E-mail : contact77@exim.fr
SARL au capital de 750 000 € ● N° TVA FR94500109491 ● SIREN : 50010949100042 ● RCS de Meaux ● APE : 7120B

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Référence (Sondage)	Element	Matériaux ou produits	N° du local	Localisation	Etage	Référence (ZPSO)
S001	Conduit de fluide	Fibres-ciment	1	regard 1	1er SS	Z001
S002	Conduit de fluide	Fibres-ciment				Z001

Exclusions

Locaux, Parties de locaux ou Parties d'immeuble bâti non accessibles	Etage	Investigations approfondies complémentaires à réaliser entre les différentes étapes de travaux	Moyen à mettre en œuvre par le donneur d'ordre
regard 2	1er SS	Sondage des conduits	Regard scellé dans l'enrobé, desceller le regard
regard 3	1er SS	Sondage des conduits	Regard scellé dans l'enrobé, desceller le regard

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT 1

CONCLUSIONS 1

DESCRIPTION DE LA MISSION 4

OBJET DE LA MISSION : 4

IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : 4

IDENTIFICATION COMPLETE DU BATIMENT CONCERNE : 4

IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNE : 4

PROGRAMME DE TRAVAUX 4

CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE 5

PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) : 5

PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES 5

PROGRAMME DE REPERAGE 6

RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES 6

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 6

DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE 6

ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020 6

CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES 7

LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES 7

RESULTATS DU REPERAGE 7

RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE : 7

LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES 8

COMMENTAIRE SUR LA MISSION 8

RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE 8

ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 9

ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS 12

ANNEXE : PROCES-VERBAUX D'ANALYSE 15

ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE 17

ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE 18

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **GINGER CEBTB 123030 13.08.05**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	**GINGER CEBTB**
Demeurant :	**ZAC La Clef Saint-Pierre 12 Avenue Gay Lussac 78990 ÉLANCOURT**
Représenté par :	
Commanditaire du repérage :	**GINGER CEBTB**
Opérateur ayant réalisé le repérage :	**Monsieur MARTIN Frédéric Alexis**
Nom et adresse de l'entreprise :	**FMDC DIAGNOSTICS 20 avenue Christian Doppler – CS 70792 Bailly 77704 Marne-la-Vallée - Cedex 4**
N° de Siret :	**50010949100042**
RCP-compagnie-n° de police :	**AXA France IARD -10583929904**

1.3 Identification complète du bâtiment concerné :

Dénomination :	
Adresse complète :	**83 avenue François Vincent Raspail 94110 ARCUEIL**
Référence Cadastrale :	**O - 100 / 0 - 95**

1.4 Identification du bien concerné :

Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : **Non communiquée - Antérieur au 01/07/1997**	Construction : **Non communiquée - Antérieur au 01/01/1997**
Type et Fonction principale du bien :	**Canalisations**	**Tertiaire**
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bien concerné :	**Aucun**	

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Intitulé
Remplacement et entretien des conduites sous chaussée

3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
regard 1 	1er SS	**Concernée**

Amiante

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
regard 4	1er SS	**Concernée**

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers			
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibresciment	P	

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Date	Objet
13/08/2024	Repérage Amiante Avant Travaux

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Néant

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Liste des parties d'immeubles, des locaux et parties de locaux non visités	Motif de l'inaccessibilité ou de l'absence de visite
regard 2	Tampon scellé dans l'enrobé
regard 3	Tampon scellé dans l'enrobé

4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001 - Conduit de fluide Fibres-ciment — **Continue : NON**

Quantité totale d'amiante estimée : **61 ml**

Etage	Local / partie d'immeublel	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	présence d'amiante (oui/non)	Prélèvement
1er SS	regard 1	Conduit de fluide	X	**Fibres-ciment**	S001	**Oui**	**P001**
		Conduit de fluide		**Fibres-ciment**	S002	**Oui**	**P001**

Z002 - Conduit de fluide Béton — **Continue : NON**

Quantité totale d'amiante estimée :

Etage	Local / partie d'immeublel	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	présence d'amiante (oui/non)	Prélèvement
1er SS	regard 4	Conduit de fluide	X	**Béton**	S003	**Non**	**P002**
		Conduit de fluide		**Béton**	S004	**Non**	**P002**

5 Résultats du repérage

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre
Programme de travaux

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
regard 1	1er SS	Réseau horizontal	Conduit de fluide	Fibres-ciment	Résultat d'analyse (P001)	**Oui**	20 ml
		Réseau horizontal	Conduit de fluide	Fibres-ciment	Résultat d'analyse (P001)	**Oui**	1 u / Impossible de quantifier le matériau compte tenu de sa nature souterraine et du manque de cartographie le concernant
regard 4	1er SS	Réseau horizontal	Conduit de fluide	Béton	Résultat d'analyse (P002)	**Non**	
		Réseau horizontal	Conduit de fluide	Béton	Résultat d'analyse (P002)	**Non**	

5.3 Commentaire sur la mission

Néant

5.4 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

ELEMENT : Conduit de fluide	
Vue d'ensemble	**Emplacement**

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
GINGER CEBTB	GINGER CEBTB 123030 13.08.05	1er SS - regard 1 Conduit de fluide - Réseau horizontal
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
MARTIN Frédéric Alexis		Fibres-ciment
Résultat Amiante		
Présence d'amiante ()		

ELEMENT : Conduit de fluide	
Vue d'ensemble	**Emplacement**

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
GINGER CEBTB	GINGER CEBTB 123030 13.08.05	1er SS - regard 4 Conduit de fluide - Réseau horizontal
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
MARTIN Frédéric Alexis		Béton
Résultat Amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P001

Vue d'ensemble	Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
GINGER CEBTB	GINGER CEBTB 123030 13.08.05	1er SS - regard 1 Conduit de fluide - Réseau horizontal
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
MARTIN Frédéric Alexis	13/08/2024	Fibres-ciment

Résultat Amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Fibres-ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Description visuelle	Conclusion amiante
Fr1		Fibrociment gris avec fibres visibles avec poussières	Fibres d'amiante de type chrysotile

PRELEVEMENT : P002

Vue d'ensemble	Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
GINGER CEBTB	GINGER CEBTB 123030 13.08.05	1er SS - regard 4 Conduit de fluide - Réseau horizontal
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
MARTIN Frédéric Alexis	13/08/2024	Béton

Résultat Amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Béton

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Description visuelle	Conclusion amiante
Fr1		Matériau compact gris hétérogène	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

Numéro du dossier	123030	**LOCALISATION**	**Adresse du projet**	83 Avenue François Vincent Raspail, Arcueil 941	
Auteur du plan	MARTIN Frédéric Alexis	**Localisation des prélèvements et sondages**	**Date**	13/08/2024	**PLANCHE N°** 1 / 2
Source du plan	Maitrise d'ouvrage	**PLANCHE DE REPERAGE**	**Référence Cadastrale**	O - 100 / O - 95	
		TECHNIQUE ✗ **USUEL**	**Type**	**PLAN**	**INDICE N°** 001

MAITRISE D'OUVRAGE

GINGER CEBTP

ENTREPRISE

EX'IM FMDC
DIAGNOSTICS
20 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

LEGENDES

Amiante

Prélèvement ne contenant pas d'amiante

Prélèvement contenant de l'amiante

Périmètre d'investigation

MASSE

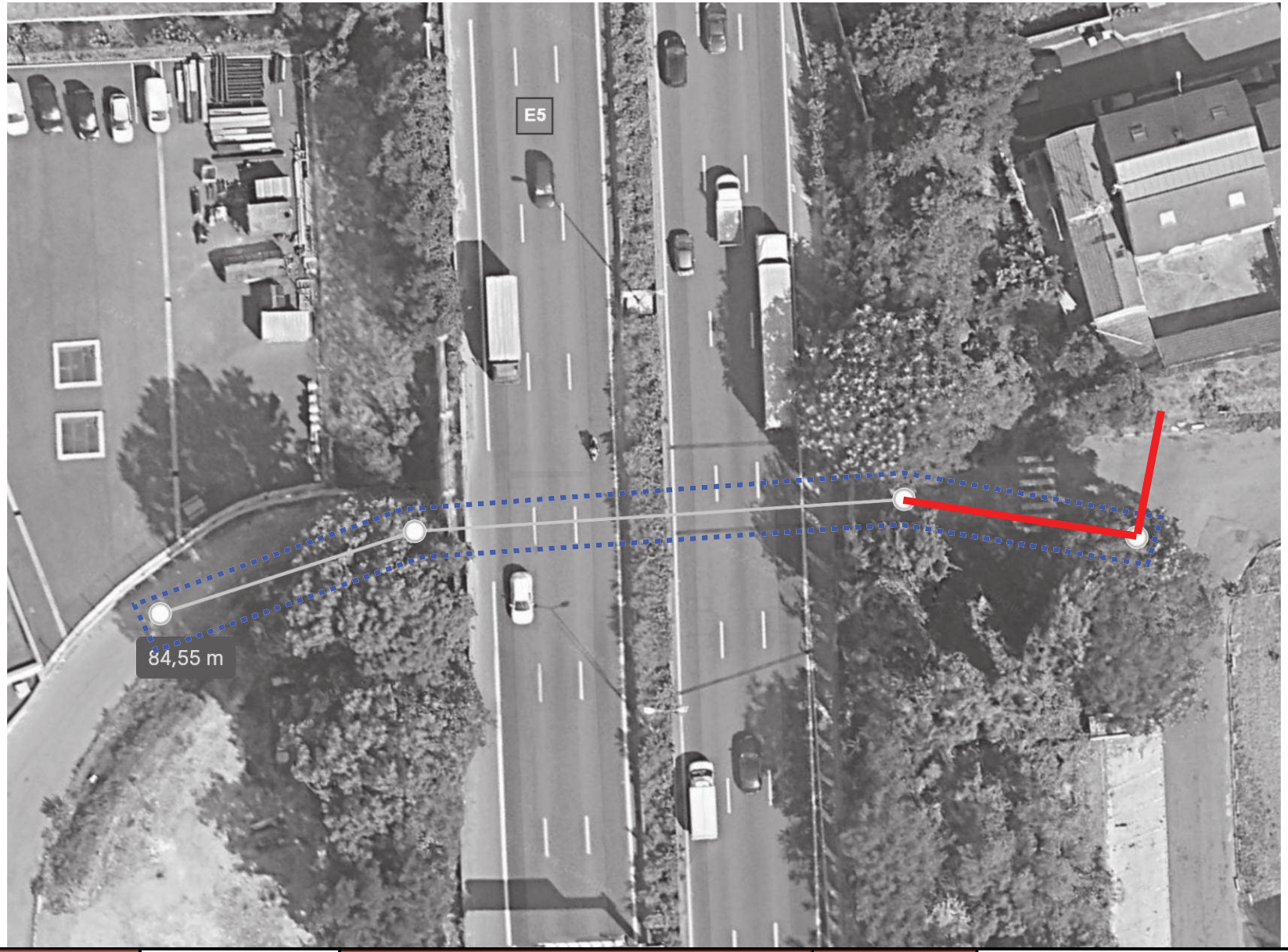

MAITRISE D'OUVRAGE

GINGER CEBTP

ENTREPRISE

EX'IM FMDC
DIAGNOSTICS
20 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

LEGENDES

Amiante

conduit de fluide en fibre-ciment

Périmètre d'investigation

MASSE

Numéro du dossier	123030	**LOCALISATION**	**Adresse du projet**	83 Avenue François Vincent Raspail, Arcueil 941	
Auteur du plan	MARTIN Frédéric Alexis	**Localisation des matériaux contenant de l'amiante**	**Date**	13/08/2024	**PLANCHE N°** 2 / 2
Source du plan	Maitrise d'ouvrage	**PLANCHE DE REPERAGE**	**Référence Cadastrale**	O - 100 / O - 95	**INDICE N°** 001
		TECHNIQUE ✕ **USUEL**	**Type**	**PLAN**	

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D´ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT022408-10687 EN DATE DU 21/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

EXIM - SARL FMDC DIAGNOSTICS
Frédéric MARTIN
20 avenue Christian Doppler CS 70792 BAILLY
77704 MARNE- LA- VALLEE CEDEX 4

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0224-19863
Echantillon ITGA : IT022408-10687
Reçu au laboratoire le : 16/08/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	GINGER CEBTB 123030 13.08.05-93089-164666-43394-131214227
Dossier client	GINGER CEBTB + - 83 avenue François Vincent Raspail - 94110 - ARCUEIL
Echantillon	P001 - Fibres-ciment - 1er SS - regard 1 - Réseau horizontal - Conduit de fluide
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Fibrociment gris avec fibres visibles avec poussières	META (A) le 21/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : JCC

Validé par : Tristan BRAURE Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D´ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT022408-10688 EN DATE DU 21/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

EXIM - SARL FMDC DIAGNOSTICS
Frédéric MARTIN
20 avenue Christian Doppler CS 70792 BAILLY
77704 MARNE- LA- VALLEE CEDEX 4

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0224-19863
Echantillon ITGA : IT022408-10688
Reçu au laboratoire le : 16/08/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	GINGER CEBTB 123030 13.08.05-93089-164666-43394-131214227
Dossier client	GINGER CEBTB + - 83 avenue François Vincent Raspail - 94110 - ARCUEIL
Echantillon	P002 - Béton - 1er SS - regard 4 - Réseau horizontal - Conduit de fluide
Description ITGA	Matériau compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 21/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Tristan BRAURE Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE : Certificat de compétence

LCP CERTIFICATION DE PERSONNES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°560

Monsieur MARTIN Frédéric

Amiante sans mention
Selon arrêté du 02 juillet 2018

Amiante
Date d'effet : 08/09/2021 : - Date d'expiration : 07/09/2028

Amiante avec mention
Selon arrêté du 02 juillet 2018

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 08/09/2021 : - Date d'expiration : 07/09/2028

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 08/09/2021, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www : lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE :7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V010 du 19-05-2020

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ANNEXE : Attestation d'assurance

ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

FMDC DIAGNOSTICS
20 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS
Adhérent n°A058

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10583929904A058.**

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, ***sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.***

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.
  Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles

- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aéraulique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aéraulique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

2 000 000€ par sinistre et 3 000 000€ par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 12 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 388 123 069 - N°ORIAS 07 000 473